

MAISONS-LAFFITTE



N°24/019
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**SIFUREP – ADHESION DE LA COMMUNE
D’AUVERS-SUR-OISE (22)**

Date de convocation :

27 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 32

Représentés : 3

Votants : 35

Séance du 4 mars 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le 4 mars, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s’est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE (arrivée 19h40 point n°2), Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC (arrivée 19h40 point n°2), Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT (arrivée 20h15 point n°3).

ABSENTS EXCUSÉS :

Anne VUAILLE, Magali NICOLLE, Anne BAILLY.

DELEGATIONS :

Par application de l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Anne VUAILLE à Philippe BOUVIER

Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS

Anne BAILLY à Sylvie DUFLOT.

SECRETARE : Sylvie DUFLOT est nommée SECRETARE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Marie-Liesse SALIN, Maire-adjoint ;

VU l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que par délibération, en date du 28 septembre 2023, la commune d'Auvers-sur-Oise a demandé son adhésion au SIFUREP, au titre des compétences « service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires » ;

CONSIDERANT que lors de sa séance du 5 décembre 2023, le Comité syndical du SIFUREP a approuvé cette adhésion au syndicat ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise au titre des compétences « service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires ».

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 mars et publiée le 7 mars 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,